

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

JEUDI 27 SEPTEMBRE 2012

Étaient présents : Mrs JM. SCHIBER – G. PFLIEGER – R. BANDELIER – P. BAUDOIN – L. TERREAUX – D. BOYON – C. CLEMENCELLE – J. GODEY – M. DEBRAY – C. OUDET – Mme A. AUSSARESSES – Mlles S. CONTET – L. PORTA

Absents excusés : Mr Y. ALTMAYER (pouvoir à Mr JM. SCHIBER) – Mr L. LOCATELLI

Secrétaire de séance : Mlle Laurence PORTA

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

## I Communication

- ✓ Le Maire donne lecture d'un courrier adressé par le Président de la Communauté d'Agglomération de Vesoul au Préfet de Région sur la déviation Nord de Vesoul et rend compte, également, de sa réaction face à cette correspondance.
- ✓ Le Maire rend compte de l'enquête de circulation effectuée par les services de la DDT au n°1 rue du Moulin, objet d'une réclamation d'usagers.

## II Modification du POS

Les dispositions d'urbanisme du Plan d'Occupation des Sols de la Communauté d'Agglomération de Vesoul nécessitent des modifications du règlement et plus précisément des adaptations aux pièces écrites des zones agricoles et à vocation économique ainsi que les contours des zones UB et UY sur la commune de Vesoul.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable sur ce projet de modification du POS.

Vote à l'unanimité.

## III Projet de Schéma Régional Éolien

Monsieur le Maire rappelle que le Préfet de Région a sollicité le 17 juillet 2012 les collectivités afin de recueillir un avis sur le projet de Schéma Régional Éolien.

Après en avoir délibéré, le Conseil estime que le rapport ainsi présenté n'appelle pas à rendre un avis.

Vote : 14 abstentions.

## IV Projet de PLU Intercommunal

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté le 29 juin 2012 en Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Vesoul.

Vote : 13 Pour – 1 Contre.

## V Acquisition d'un immeuble

Le Maire rappelle la proposition faite à l'association diocésaine de Besançon d'acquérir l'immeuble cadastré AK n° 615 – 616- 618 – 16 dont elle est propriétaire au prix de 100 000 €. L'association a donné son accord.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir l'immeuble désigné ci-dessus au prix indiqué,
- de charger Maître Marie Paule DURGET, notaire à Port sur Saône, de procéder à cette transaction et d'établir l'acte correspondant.

*Vote à l'unanimité.*

## **VI Subvention allouée aux écoles**

Le Maire rend compte des renseignements recueillis auprès de sept communes de l'agglomération concernant les dotations affectées aux fournitures scolaires et à la coopérative. Au vu de cette étude comparative, le Conseil décide de maintenir la participation à 37 € par élève pour les fournitures et à 26 € pour la coopérative, qui classe la commune dans la moyenne des dotations.

Le remplacement des ordinateurs devenus obsolètes s'effectuera à raison de deux par an.

Il rappelle également les derniers travaux de réfection de la cour des classes élémentaires et du parking attenant ainsi que le changement de la totalité du mobilier scolaire échelonné sur trois années consécutives.

*Vote à l'unanimité.*

## **VII Vente ambulante - Droit de stationnement**

Les ventes ambulantes, si elles s'effectuent sur le domaine public donnent lieu à la perception d'une redevance.

Afin de répondre aux obligations du code de commerce, le conseil fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public, pour l'année 2013, à 50 Euros.

*Vote à l'unanimité.*

## **VIII Encaissement de chèque**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recevoir et à transmettre au comptable du Trésor pour encaissement :

- Un chèque d'un montant de 77,76 € émis par Groupama pour le remboursement de la vérification et l'achat des extincteurs

*Vote à l'unanimité.*

La séance est levée à 22 h 30.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 2 octobre 2012.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.

